PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE

Commune d'Ailly-sur-Somme
Le 20 Mars 2026

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Danièle DUFRENOY, Laurent PINCHON, Delphine PELTOT, Antonio LEITAO, Françoise LEFEBVRE, Guillaume SELLIER, Pascale CAVILLON, Béatrice DUMONT, Sylvain LAGACHE, Julie LE BER, François THIBAUT, Joséphine HALLE, Gauthier OSSART, Anne-Laure LEFEBVRE, Joël PELTOT, Patricia JORON, Georges DAME, Geneviève LEMERCIER
Excusés :
Michel DEWANNAIN donne pouvoir à Philippe MERCHER

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Catherine BENEDINI POLLEUX, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :
Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Danièle DUFRENOY, Laurent PINCHON, Delphine PELTOT, Antonio LEITAO, Françoise LEFEBVRE, Guillaume SELLIER, Pascale CAVILLON, Michel DEWANNAIN, Béatrice DUMONT, Sylvain LAGACHE, Julie LE BER, François THIBAUT, Joséphine HALLE, Gauthier OSSART, Anne-Laure LEFEBVRE, Joël PELTOT, Patricia JORON, Georges DAME, Geneviève LEMERCIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Georges DAME, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.
Le conseil a choisi M. Guillaume SELLIER, secrétaire de séance ainsi que 2 assesseurs, Mme Ludivine POIRET et M. Philippe MERCHER

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Maire :

Premier tour de scrutin
Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil a procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Mme Catherine BENEDINI POLLEUX : 23 voix

Mme Catherine BENEDINI POLLEUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.
Mme Catherine BENEDINI POLLEUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Discours du Maire nouvellement élu

Fixation du nombre des adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif global du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints. Au vu de ces éléments le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints au maire

Il a procédé ensuite, sous la présidence de Mme Catherine BENEDINI POLLEUX élue maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.
Une liste de candidats a été présentée :

- Candidat placé en tête de liste : Sébastien DETOURNE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du code électoral : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12
A obtenu :
Liste de Monsieur Sébastien DETOURNE : 23 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui les composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

- Sébastien DETOURNE, premier adjoint
- Ludivine POIRET, deuxième adjoint
- Philippe MERCHER, troisième adjoint
- Danièle DUFRENOY, quatrième adjoint
- Laurent PINCHON, cinquième adjoint
- Delphine PELTOT, sixième adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et Madame le maire a annoncé au conseil municipal que la délégation qui sera confiée à chacun d'eux sera fixée au prochain conseil municipal.

Madame le Maire a lu la charte de l'élu local à l'assemblée et a clôturé la séance à 19 H